« Sales Blancs », « mangeurs de cochon », geste d’égorgement, morsure… 6 mois ferme pour un clandestin algérien auteur de violences et outrages commis pendant des mois sur 14 policiers de Saint-Nazaire (44). Son OQTF lui est rappelée

04/08/2026 à 18h26



Entre le 2 décembre 2025 et le 27 juillet 2026 à Saint-Nazaire, le mis en cause a eu affaire aux policiers. Il lui est reproché des insultes, des outrages, d’actes de rébellion et dans l’un des dossiers des menaces de mort.

Le 2 décembre 2025, lors d’un contrôle en gare de Saint-Nazaire par trois policiers, le même individu se montre vite « agressif, limite hystérique », rapporte la présidente. S’en suit « des insultes en boucle, une tentative de morsure » (…)

Le 28 mars 2026, boulevard Charpak, à proximité de la Bouletterie, des véhicules dont un bus font l’objet de

caillassage. Plusieurs individus sont pris en chasse par un équipage de la BAC, dont le prévenu qui est interpellé. De nouveau, des coups, des insultes, une morsure à la main d'un des policiers. (…)

Le 23 juillet, deux équipages de la police municipale patrouillent quartier de la Trébale. L'individu profère des insultes à leur encontre. Les policiers municipaux déclenchent leur caméra piéton. « Je porte une lame » dit l'homme en mimant à deux reprises un geste d'égorgement. (…)

Ouest France

Lundi 27 juillet, ce sont trois policiers municipaux qui, dans le quartier bien connu des dealers, à La Trébale, ont reconnu et interpellé le prévenu de 21 ans fumant du cannabis. Jetant un pavé en direction de leur véhicule, le jeune homme s'est mis à proférer des insultes telles : « Sales blanc, mangeurs de cochons… » (…) Il était accompagné d'un mineur de 16 ans, lui aussi défavorablement connu qui n'a pas hésité à s'allonger devant la voiture de police.

Actu.fr

La préfecture a signifié au majeur un rappel d'OQTF (obligation de quitter le territoire français) et une assignation à résidence

Ouest France

Du box des prévenus, ce ressortissant algérien s'offusque : « Jamais de la vie je ne frapperai un policier, je n'ai pas de papiers. » (…)

Le prévenu est condamné à six mois de prison et maintenu en détention. La totalité des préjudices moraux et des frais d'avocat qu'il devra verser s'élève à plus de 5000€. Il a interdiction de se présenter à Saint-Nazaire pendant trois ans.

Actu.fr